RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE INTERCHANVRE

L'organisation interprofessionnelle Interchanvre a demandé une extension de son accord portant sur des cotisations financières visant à financer des actions dans le domaine du chanvre d'intérêt général pour la filière française du chanvre.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante :
consultationcvo-grandescultures.dgpaat@agriculture.gouv.fr
- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, DGPAAT, SDPM, Bureau des Grandes Cultures, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle :	Interchanvre
Période	2015/2017
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Produit budgété : Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 375 000 € par an Charge budgétée : 359 723 € / an
a) connaissance de la production et des marchés	**48 299 €**
Objet et description de la ou les action(s) :	- Enquêtes culturales terrain ; - Rencontre avec les acteurs économiques ; - Rencontre avec les acteurs scientifiques et de développement (ADEME…) - connaissance des potentialités de production et des débouchés ; - Etablissement de statistiques ; - mise à disposition de ces informations auprès de la filière (colloques, journées portes ouvertes…).
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;	néant
Objet et description de la ou les action(s) :	néant
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;	néant
Objet et description de la ou les action(s) :	néant
d) commercialisation;	néant
Objet et description de la ou les action(s) :	néant
e) protection de l'environnement;	**9 600 €**
Objet et description de la ou les action(s) :	Etude sur la biodiversité et le chanvre
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;	**191 644** €
Objet et description de la ou les action(s) :	Dans une stratégie globale de développement de filière coordonnée à tous les échelons : -Valorisation de la culture auprès des agriculteurs ; - valorisation auprès des consommateurs (salons) ; -Valorisation des produits auprès des partenaires institutionnels ; -Valorisations auprès des partenaires agricoles ; -Valorisations auprès des filières industrielles .
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;	néant
Objet et description de la ou les action(s) :	néant
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;	
Objet et description de la ou les action(s) :	
i) études visant à améliorer la qualité des produits;	**25 356 €**

Objet et description de la ou les action(s) :	Définir les différentes qualités de chènevis pour aborder le marché de l'alimentation humaine.
i) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;	**29 321 €**
Objet et description de la ou les action(s) :	-Etude des bioagresseurs ; -Azote raisonné ; -Mise en place système de culture durable.
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;	
Objet et description de la ou les action(s) :	
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;	**39 104 €**
Objet et description de la ou les action(s) :	-Contrôle orobanche en culture ; -Mise en place label chènevotte ; -Normalisation béton de chanvre.
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;	
Objet et description de la ou les action(s) :	
n) gestion des sous-produits.	
Objet et description de la ou les action(s) :	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	
	CVO basée sur les semences de chanvre certifiées produites en France et vendues en France : 0.75 € / kg en catégorie R1 et R2 utilisée à raison de 50 kg / ha par les cultivateurs industriels (37.5 € /Ha) ; 31.26 € /kg en catégorie G2 et G3 utilisées à raison de 1.2 kg / Ha par les multiplicateurs (37.5 € / Ha).
signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	